

Dijon, le 24 novembre 2008

La Présidente de l'Université de Bourgogne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de composante
Mesdames et Messieurs les responsables de CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP
Mesdames et Messieurs les coordonnateurs PLC2

Mesdames, Messieurs

Le CEVU réuni le 13 novembre dernier s'est prononcé sur le cadre général des diplômes de Master pour les étudiants de l'Université de Bourgogne qui se destineront aux métiers de l'enseignement du second degré (Professeurs de lycée et collège), à partir de la rentrée 2009.

Bien qu'il désapprouve par une motion le calendrier et les conditions de mise en œuvre de ces Masters, il a émis un avis favorable à l'unanimité en faveur de la réalisation d'un guide susceptible de favoriser la réflexion et la préparation de maquettes au sein des composantes et qui a été approuvé par le CA le 21 novembre dernier.

Ce cadre général vous est transmis aujourd'hui pour vous donner les lignes directrices qui ont été validées par le CEVU et le CA et que vous pourrez vous approprier pour construire, en collaboration entre les UFR et l'UFM, les Masters reconnaissant les savoirs et les compétences des futurs enseignants du second degré.

Ce cahier des charges, commun à toutes les maquettes des nouveaux Masters, doit permettre :

- de garantir la cohérence de la formation des futurs enseignants quelle(s) que soi(en)t la (les) disciplines enseignées.
- d'articuler cette nouvelle offre de formation avec celle existante, de manière à assurer pour les étudiants, les possibilités les plus ouvertes de réorientation possibles en cas d'échec aux concours
- de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, y compris en dehors des métiers de l'éducation nationale.

Les nouveaux diplômes de Master qu'il propose de construire doivent par ailleurs viser trois objectifs majeurs en termes de contenus :

- une formation académique en lien à la recherche,
- une formation professionnalisante aux métiers de l'éducation et de l'enseignement,
- une préparation aux concours de recrutement de l'Education Nationale.

**SERVICE
SCOLARITE
CENTRALE ET
GESTION DES
ETUDIANTS**

Dossier suivi par
Agnès BÉNÉ-COLNET
Chef de service

☎ 03.80.39.35.64
✉ agnes.bene-colnet@u-
bourgogne.fr

Télécopie : 03.80.39.50.69

1. Favoriser la création de spécialités à l'intérieur des mentions existantes

La proposition qui a été retenue consiste à mettre en place prioritairement des **spécialités de Master mixte (professionnel et recherche), insérées dans les mentions disciplinaires existantes**, élaborées en co-responsabilité avec l'IUFM.

Lorsque la spécialité concerne plusieurs mentions, il est possible d'envisager un double rattachement. Les étudiants seront alors inscrits dans l'une ou l'autre des mentions en fonction de leur sujet de mémoire.

Il vous appartient de choisir un **intitulé de spécialité lisible**, qui traduise clairement les objectifs de la spécialité, de la discipline et/ou de l'appartenance à la mention.

J'attire votre attention sur la décision votée en CA pour tous les Masters de n'autoriser l'ouverture d'un nouveau diplôme que si le seuil de 10 étudiants inscrits est atteint.

NB : La création d'un ou de plusieurs parcours « enseignement » à l'intérieur de spécialités existantes ne pourra être envisagée qu'à titre dérogatoire, pour des raisons liées aux très faibles effectifs ou dans des situations qui le justifient tout particulièrement et qui seront examinées au cas par cas. En effet, le parcours n'offre pas aux étudiants, comme la spécialité, des possibilités de poursuite d'études ou de réorientation dans la même mention.

Les responsables pédagogiques veilleront à prendre en compte dans leur réflexion, le devenir de l'étudiant qui ne réussirait pas au concours ou qui souhaiterait reprendre une formation dans un autre Master Recherche ou Professionnel.

Des **passerelles après le M1 et le M2** devront être envisagées pour permettre une réorientation, possibilité que la spécialité peut offrir beaucoup plus facilement que le parcours.

2. Définir trois blocs d'enseignements clairement identifiés dans chaque spécialité

Chaque spécialité se compose de trois blocs d'enseignements offrant des déclinaisons spécifiques selon le caractère mono, bi-disciplinaire ou pluridisciplinaire des métiers préparés (professeur de lycée et collège, professeur de lycée technologique, professeur de lycée professionnel) :

Les maquettes proposées par les composantes devront prendre en compte, pour chaque spécialité, les trois blocs d'enseignement suivants :

- **un 1^{er} bloc « savoirs disciplinaires » de 450 à 600 heures** comprenant à la fois :
 - une partie d'**approfondissement disciplinaire** (y compris épistémologie) dans la (ou les) discipline(s) d'origine des étudiants *et d'initiation à la recherche* constituée d'UE de masters existant et d'un travail de recherche personnalisé,

- une partie de **connaissances disciplinaires relatives à (aux) disciplines enseignée(s)** en milieu scolaire, (particulièrement celles concernées par les épreuves d'admissibilité des concours).

Ce bloc sera constitué d'enseignements spécifiques et d'enseignements mutualisés avec des spécialités existantes, afin de garantir à l'étudiant la possibilité d'adapter son cursus en capitalisant ses acquis et d'assurer l'utilisation du potentiel d'enseignement disponible sur l'ensemble du site universitaire.

Le **volume horaire de ce bloc (450 à 600 heures)** variera selon le nombre de disciplines de concours préparées (mais les ECTS sont identiques, quel que soit le volume horaire) :

- **Type (a)** : PLC à une seule discipline (Mathématiques, Langues, Lettres, Philosophie, Education musicale Documentation) : **450 h**

- **Type (b)** : PLC/PLP à deux disciplines (Histoire/géographie ; Lettres/Histoire-Géographie; Economie/Gestion, SES), CPE : **500 h**

- Type (c) : PLC/PLP à plus de deux disciplines (EPS) ou Sciences expérimentales (Physique-Chimie, Mathématiques-Sciences, SVT, Technologie) : **550 h**
- Type (d) : PE : **600 h**

- **un 2^{ème} bloc « élaboration et transmission des savoirs » de 175 heures** comprenant à la fois :
 - une partie consacrée à la **didactique de la (des) discipline(s) enseignée(s)** (y compris histoire et enjeux sociaux des disciplines scolaires (125 heures)
 - une partie consacrée à la **connaissance des processus d'apprentissage** (50 heures)
- **un 3^{ème} bloc « contexte d'exercice du métier » de 175 heures** comprenant à la fois :
 - une partie consacrée à la **connaissance du système éducatif et des contextes d'enseignement** (65 h)
 - une partie de **préparation à la pratique professionnelle** : stages, ateliers de préparation et d'exploitation de ces stages, d'analyse de pratique et de didactique professionnelle (110 h)
Stages : 3 semaines en S1 – 3 semaines en S2 – 8 semaines en S4 en milieu scolaire

Les maquettes proposées par les composantes devront prendre en compte, pour chaque spécialité, ces trois blocs d'enseignement identiques.

3. La Recherche

Il convient de veiller à ce que ces formations constituent des Masters mixtes à part entière et qu'ils répondent au double objectif d'initier les étudiants à la recherche et de leur offrir un parcours qualifiant et professionnalisant de haut niveau. Concernant la Recherche il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir une culture scientifique disciplinaire ou pluridisciplinaire, un réel savoir-faire expérimental et d'encourager le travail de recherche personnalisé.

Afin de répondre à ces objectifs, il pourra être proposé un **Travail d'Etudes et de Recherche (TER), en M1, calqué dans la mesure du possible sur celui des Masters existants, afin de favoriser les réorientations et la capitalisation des acquis.**

4. Les Stages de professionnalisation

Il est proposé de construire une progression des stages depuis les différents parcours de Licence vers des stages de pratique accompagnée dans les parcours des futurs Masters :

- en S1 : un stage dans le domaine de l'enseignement dans le niveau scolaire et type d'établissement du concours (3 semaines)
- en S2 : choix entre
 - un stage en milieu éducatif hors enseignement pour offrir d'éventuelles possibilités de réorientation vers d'autres Masters ou d'autres métiers que l'enseignement
 - un stage dans le domaine de l'enseignement dans le niveau scolaire et type d'établissement du concours (3 semaines)
- en S4 : stage long dans le niveau scolaire et type d'établissement du concours, pour les étudiants ayant passé les concours Education Nationale (8 semaines).

5. Réorientation des étudiants en cas d'échec

Des passerelles vers d'autres spécialités doivent être envisagées pour permettre aux étudiants ayant échoué au concours de se réorienter vers d'autres Masters, Professionnels ou Recherche, avec validation des UE mutualisées. Ces possibilités de réorientation doivent être précisément décrites dans les demandes d'habilitation, afin de montrer les divers débouchés possibles.

Il convient de rappeler que les conditions d'acquisitions des crédits au sein d'un parcours type de formation et les règles de prise en compte des crédits antérieurement acquis sont fixées de manière à assurer la cohérence des formations, à garantir la validation par le diplôme national concerné et à favoriser les réorientations.

6. Une collaboration avec l'Université de Franche Comté

La mise en place des Masters se fait en collaboration avec l'Université de Franche Comté dans le cadre du PRES. Des co-habilitations sont souhaitées notamment dans les filières à petits effectifs et /ou lorsque les effectifs le justifient, ainsi que dans les filières où des collaborations étroites existent d'ores et déjà entre les deux universités.

7. Réflexion sur le devenir de la préparation à l'agrégation

Plusieurs responsables pédagogiques ont attiré mon attention sur les problèmes liés à l'agrégation et à sa prise en compte dans la nouvelle offre de formation. Il nous appartient de réfléchir à ce dossier en imaginant des dispositifs qui permettent un rapprochement entre les Masters qui seront mis en place et les préparations agrégations actuelles, en créant par exemple, des parcours Capes/Agrégation à l'intérieur des spécialités de Masters sur la base de mutualisations très fortes et en examinant la possibilité de présenter un projet en co-habilitation avec l'Université de Franche Comté.

8. Préparation des dossiers de demandes d'habilitation

▪ un travail concerté

Compte tenu de la spécificité de ces nouveaux Masters, les composantes sont invitées à travailler en co-responsabilité.

Des groupes de travail seront constitués réunissant

pour les parties

- « **Approfondissement disciplinaire et initiation à la recherche** »,
- « **Connaissances disciplinaires relatives à (aux) discipline(s) enseignée(s)** »,
- « **Didactique de la (des) discipline(s) enseignée(s)** »,

le responsable de la préparation actuelle du CAPES, du CAPET ou du CAPLP, le coordonnateur PLC2, le(s) directeur(s) de la (des) composante(s) ou son représentant ainsi que les responsables des spécialités de Master concernées.

pour les parties

- « **Connaissances des processus d'apprentissage et des publics d'élèves** »,
- « **Connaissance du système éducatif et des contextes d'enseignement** »
- « **Préparation à la pratique professionnelle** »

le groupe de pilotage composé des directeurs des composantes ou de leurs représentants.

Je vous demande de bien vouloir transmettre à la scolarité centrale (scolarite.centrale@u-bourgogne.fr) les noms de chacun des membres des groupes que vous aurez constitués.

▪ la constitution du dossier d'habilitation

Vous trouverez en annexe, le formulaire d'habilitation joint à la circulaire ministérielle que vous aurez à compléter pour toute demande d'habilitation d'une nouvelle spécialité de Master. Vous devez remplir tous les champs de cette fiche.

J'attire votre attention sur le fait que les dossiers de demandes d'habilitation ne doivent pas comporter plus de **10 pages**.

Concernant les parcours qui pourraient être autorisés à l'intérieur des spécialités, il s'agira de fournir une présentation résumée du contenu du parcours et de son positionnement dans la spécialité, la simple création d'un parcours au sein d'une spécialité de Master existant ne nécessitant pas le dépôt d'un dossier d'habilitation

▪ **la construction des maquettes**

Les règles définies dans le cadre de la précédente campagne d'habilitation s'appliquent aux nouveaux Masters qui seront créés.

Pour chaque semestre et pour chacun des trois blocs il convient de définir :

- les UE d'enseignement spécifiques construites pour ces nouveaux Masters et/ou les UE mutualisées avec d'autres Masters ; dans le cas d'UE mutualisées n'oubliez pas d'indiquer la référence du Master mutualisé.
- les éléments constitutifs des UE
- les coefficients attribués
- les crédits qui doivent être proportionnels aux coefficients. (Les crédits sont transférables d'un parcours à l'autre, sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

L'attribution de crédits sur les éléments constitutifs (EC) doit être favorisée afin de permettre à l'étudiant de conserver les notes égales ou supérieures à 10, qu'il a obtenues et qui seront réutilisables en cas de réorientation.

Le service scolarité centrale et gestion des étudiants se tient à votre disposition pour vous aider à la construction technique de vos maquettes.

▪ **conception de la fiche R.N.C.P.**

Les dossiers d'habilitation devront comporter des fiches R.N.C.P. Des informations particulières vous seront communiquées ultérieurement.

▪ **Le calendrier de dépôt des dossiers**

Les demandes d'habilitation devront être transmises au service scolarité centrale et gestion des étudiants **pour le 30 janvier 2009 au plus tard**, afin d'être soumises à une Commission de la Pédagogie réunie spécialement le **06 février 2009**, en présence de représentants des trois conseils de l'université.

Vous trouverez ci-joint la circulaire ministérielle et ses annexes, dont le formulaire de demande d'habilitation qui devra être rempli et joint à votre dossier.

Ce cadre général est entièrement consacré à la construction des Masters destinés à former les enseignants de Collège et de Lycée. Pour tous les autres métiers de l'éducation et de la formation (professeur des écoles, CPE, etc.) une réflexion est actuellement en cours et fera l'objet d'un cahier des charges spécifique, élaboré en liaison avec toutes les composantes concernées.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération la meilleure.



Sophie BÉJEAN